



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-de-Marne



Circonscription de
Bonneuil-sur-Marne

L'inspecteur de
l'éducation
nationale

Affaire suivie par
Eric Havard
Téléphone
01 45 69 81 51
Télécopie
01 45 69 81 56
Mél.
eric.havard
@ac-creteil.fr

**Inspection de
l'éducation nationale
7, av. de la République
94380 Bonneuil/Marne**

Créteil, le 6 octobre 2020

L'inspectrice d'académie,
directrice des services départementaux de
l'éducation nationale du Val-de-Marne

à

Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : 15^e édition du Concours scolaire « *Les Petits Artistes de la Mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre* » - session 2020-2021.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le concours scolaire « *Les petits Artistes de la Mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre* ». Ce concours créé en 2006, reçoit le patronage conjoint du ministère des Armées et du ministère de l'Éducation nationale.

Conformément aux programmes d'enseignement du cycle 3, particulièrement ceux d'histoire et d'enseignement moral et civique mais aussi d'autres disciplines (français, géographie, histoire des arts, langues vivantes, arts plastiques, éducation musicale etc.), le concours s'adresse prioritairement aux classes de CM2 dans le strict cadre d'une seule et même classe avec son enseignant. Les classes de CM1-CM2 peuvent également y participer.

Il a pour finalité de faire réaliser aux élèves des classes participantes une « œuvre mémorielle », qui peut s'inspirer d'un carnet de guerre artistique, alliant expression littéraire, plastique ou numérique. Cette œuvre mémorielle doit traduire le travail d'appropriation de l'héritage contemporain de la Grande Guerre par les élèves.

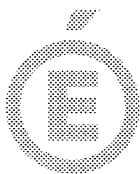
Dans ce but, l'étude des récits de guerre, des œuvres produites pendant le conflit et des œuvres réalisées après 1918 peuvent être des supports utiles de réflexion.

Une mention audiovisuelle ou numérique sera décernée aux classes ayant fait le choix de produire une œuvre dématérialisée.

Reprenant le calendrier de l'année passée, les prix départementaux seront déterminés en juin 2021, l'annonce des résultats nationaux aura lieu en septembre 2021 et la remise des prix se déroulera en fin d'année 2021.

1. Une opération inscrite dans une convention cadre avec le ministère de la défense

La convention cadre signée le 25 octobre 2011 entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le ministère de la défense et des anciens combattants et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est venue renforcer l'importance du concours « *Les petits artistes de la mémoire* » auprès de la communauté éducative.



2. Principes du concours

Transmettre la mémoire des combattants de la Grande Guerre et sensibiliser les élèves à l'héritage contemporain de ce conflit européen et mondial, restent les objectifs principaux de ce concours.

Les élèves doivent évoquer **le parcours d'un soldat de la grande guerre originaire idéalement de leur commune ou de leur département ou bien ascendant d'un des élèves de la classe**. On peut aussi choisir, si les documents manquent un soldat étranger à cette commune à condition que des archives soient disponibles pour la classe ou une femme qui par le biais de sa correspondance évoquerait un ou plusieurs d'entre eux.

Du choix du soldat sur le monument aux morts aux recherches réalisées dans les archives, en passant par la visite éventuelle de lieux de mémoire, les élèves mènent une enquête, avant de restituer leurs investigations dans une « œuvre mémorielle », sous la forme d'un carnet artistique mêlant textes, poèmes, dessins ou peintures, dans une approche résolument pluridisciplinaire (rédaction, histoire, géographie, arts visuels, technologie ...).

Des œuvres numériques peuvent également être transmises au jury. Je vous invite pour cela à prendre connaissance du règlement du concours, en pièce jointe.

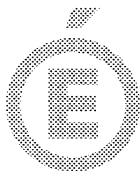
Dans tous les cas, le contenu du carnet réalisé par l'ensemble de la classe sera apprécié sur sa qualité historique, son esthétisme général, son originalité et l'émotion qu'il dégage. Il conviendra d'éviter les fiches thématiques et exposés historiques sur cette époque sans lien avec le héros choisi. Il s'agira davantage de transmettre par un travail artistique et narratif le parcours d'un homme ou d'une femme qui traverse la guerre.

3. Accompagnement

Grâce aux partenariats élaborés dans le département du Val-de-Marne, les classes bénéficieront d'un accompagnement par :

- l'Union nationale des Combattants (UNC) du Val-de-Marne, qui se propose de mobiliser ses adhérents locaux afin d'accompagner les enseignants et les élèves dans la réalisation de leur enquête ;
- le service départemental de l'ONACVG ;
- le service des archives départementales
- les équipes de circonscription
- une réunion de présentation et d'aide à l'entrée dans le projet en janvier 2021

Plusieurs documents seront proposés : une malle thématique, une exposition itinérante sur la Première Guerre mondiale, des photographies du conflit notamment.



3

4. Modalités d'inscription et calendrier

Vous trouverez ci-après :

- le règlement du concours pour l'année 2020-2021 ;
- une fiche d'inscription, que vous voudrez bien renvoyer avant le **30 novembre 2020**.

Cette opération permet de préserver et de transmettre la mémoire des combattants de la Grande Guerre. C'est aussi une occasion de favoriser la formation civique et l'adhésion aux valeurs citoyennes.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la promotion de cette opération, afin d'en garantir le plein succès.

Pour le Recteur et par délégation
L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation nationale
de la direction des services départementaux du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO

P.J :

- règlement du concours 2020-2021
- fiche d'inscription.